

Introduction

Par Richard LAVERGNE

Conseiller du Directeur général de l'Énergie et du Climat et Conseiller « Énergie-Climat » du Commissaire général au Développement durable, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

La lutte contre le changement climatique d'origine anthropique occupe désormais beaucoup de place dans les médias et dans les discours politiques. Les scientifiques réunis au sein du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - IPCC, en anglais) multiplient les alertes sur l'urgence de prendre des mesures au niveau de la Planète. Les diplomates et les experts se réunissent sans relâche sur ce sujet, avec des points d'orgue réunissant des milliers de personnes, en décembre de chaque année, dans des « Conférences des Parties » (COP, selon l'acronyme anglais) qui se tiennent dans tous les continents. Une telle mobilisation de la communauté internationale sur des sujets environnementaux a déjà été réalisée avec succès par le passé, par exemple contre les « pluies acides » ou le « trou d'ozone ». Mais le changement climatique est une problématique nettement plus complexe, car la combustion d'énergies fossiles (qui est à l'origine des deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre) reste - et restera encore pour longtemps - un facteur essentiel de développement économique.

Le 5^{ème} rapport du GIEC, dont la synthèse a été publiée en octobre 2014, rappelle que l'objectif - internationalement accepté - de limiter à 2°C la hausse de la température globale de la Planète implique une forte contrainte sur les émissions de gaz à effet de serre. L'article de Dominique Auverlot précise que le cumul des émissions mondiales anthropiques de CO₂ ne doit pas dépasser 1 000 Gt (un plafond constituant le « budget carbone ») après 2014, alors que nous sommes sur un rythme d'émissions inacceptable, de l'ordre de 35 Gt par an, qui nous mettrait en défaut dès 2040. Selon le *World Energy Outlook* publié en novembre 2014 par l'Agence Internationale de l'Énergie et décrit dans l'article du Dr Fatih Birol, la poursuite des tendances actuelles entraînerait une hausse de température d'environ 3,6°C d'ici à la fin de ce siècle, avec des conséquences dramatiques pour les économies et les populations, surtout dans certaines régions plus particulièrement exposées.

Les négociations climatiques en cours visent à aboutir en décembre 2015, à Paris, lors de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21), à la conclusion d'un nouvel accord international succédant au « Protocole de Kyoto » conclu lors de la COP3 en 1997, dont l'horizon était 2012. Les deux articles,

de Sylvie Lemmet, Paul Watkinson et Damien Navizet, d'une part, et de Michel Colombier et Teresa Ribera, d'autre part, décrivent bien l'originalité de l'approche retenue pour réussir cet accord, après des années de tentatives infructueuses et un échec relatif, lors de la COP15 réunie à Copenhague en 2009. Les futurs engagements des États, les contributions financières et une mobilisation des acteurs non étatiques à travers un « agenda des solutions » constituent les principaux « piliers » du futur accord.

La Conférence de Paris sera la plus importante conférence diplomatique jamais organisée en France, avec ses quelque 20 000 délégués officiels attendus, 20 000 invités et 3 000 journalistes. Son ampleur est à la hauteur de l'effort attendu des grands pays émetteurs de GES, comme les États-Unis ou l'Union européenne (article de Laurent Michel et Maxime Durande). L'accord bilatéral de novembre 2014 entre les deux pays les plus gros émetteurs de la Planète, que sont les États-Unis et la Chine, sur des efforts concertés de lutte contre les émissions de GES est considéré par beaucoup d'observateurs comme un *game changer* bienvenu. De son côté, tout en maintenant une réserve due à son statut de pays assurant la présidence de la COP21, la France se veut force de proposition en donnant elle-même l'exemple avec l'adoption d'un projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui devrait être adopté par le Parlement au printemps 2015.

L'analyse économique des tenants et des aboutissants de ce futur accord, ainsi que celle des « outils » permettant sa mise en œuvre, font l'objet de nombreux travaux, dont plusieurs sont décrits dans le présent numéro de *Responsabilité & Environnement*. Certains ont pu être présentés au Sommet de New York organisé par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, le 23 septembre 2014. Il en est ainsi du projet *Deep Decarbonization Pathways*, qui est présenté ici dans l'article d'Henri Waisman ou du rapport *Stern-Calderon* intitulé « *Une meilleure croissance et un meilleur climat* ». Ce dernier rapport formule dix recommandations, comme la suppression des subventions aux énergies fossiles, la mise en place d'un signal-prix sur le CO₂ ou le renforcement de la R&D sur les technologies propres, qui conduiraient à un nouveau modèle de développement à la fois écologiquement,

économiquement et socialement acceptable. On trouve, notamment dans les articles de Jean-Paul Albertini et Baptiste Perrissin Fabert, de Claire Tutenuit et Patrick Criqui, de Matthieu Glachant ou de Michèle Pappalardo et Loïc Batel, de quoi nourrir la négociation en la matière.

Il est encore possible d'agir, même si le temps presse. Le foisonnement de travaux et d'initiatives et la mobilisation des gouvernements, des diplomates et des parties prenantes sont plutôt encourageants. Par rapport à d'autres Conférences des Parties, on a pu remarquer un volontarisme inédit de la société civile « organisée » : associations, élus locaux et nationaux, collectivités territoriales, syndicats (« transition juste »), entreprises, jeunes, etc. Les articles de Marylise Léon (de la CFDT) et du sénateur Ronan Dantec donnent des exemples de l'enthousiasme des « parties prenantes » à

contribuer au sursaut mondial tant attendu. L'article d'Olivier Appert et de Jean-Eudes Moncomble, du Conseil français de l'Énergie, souligne la préoccupation quasi obsessionnelle du « trilemme énergétique » (sécurité énergétique - équité énergétique - environnement durable) que doit respecter toute forme de lutte contre le changement climatique.

Enfin, le nerf de la négociation porte bien entendu sur le financement, notamment celui des actions de soutien aux énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique qu'il faudra mettre en œuvre dans les pays en développement les plus affectés. À cet égard, la constitution d'un Fonds Climat Vert semble en bonne voie et les articles de Benoît Leguet et de Jean-Charles Hourcade montrent que des solutions existent pour relever le défi des 100 milliards de dollars nécessaires annuellement d'ici à 2020.